



100^e Journée Internationale des Coopératives

Les Coopératives Construisent un Monde Meilleur

2 JUILLET 2022

COOPSDAY

**Actes de la 100^{ème} Journée Internationale
des Coopératives d'Algérie**



Nos profonds remerciements pour la Chambre Nationale d'Agriculture, ainsi qu'à son président Mr. Yazid HAMBLI pour leur accueil, leur réactivité et leur implication.

Nos remerciements à Mr. le Directeur de la régulation des produits agricoles du MADR, Mr. Ali Zoubar pour sa présence et son implication.

Nos remerciements à Mr. Ali FERRAH, coordinateur national du PASA et directeur de l'Institut National de Recherche de l'Agriculture en Algérie, pour la clôture de cette journée.

Enfin, le Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture (PASA) tient à remercier l'ensemble de ses partenaires, les coopératives présentes et les participants à cette COOPSDAY - 100ème Journée Internationale des Coopératives d'Algérie.



Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement unies pour répondre à leurs besoins et leurs aspirations économiques, sociales et culturelles communes, au moyen d'une entreprise leur appartenant en commun et régie démocratiquement.

Grâce à leur mode de fonctionnement axé sur les personnes et non sur le capital, les coopératives permettent une redistribution des richesses de façon équitable et démocratique, plus que tout autre modèle d'entreprise, évitant ainsi de perpétuer et d'accélérer le phénomène mondial de concentration des richesses.

Le mouvement coopératif représente un mode d'organisation accessible, non discriminatoire, fondé sur le principe de l'adhésion volontaire, en associations ou en entreprises. Il permet ainsi aux citoyens de réaliser leurs objectifs économiques, sociaux et environnementaux, par leurs propres moyens et sous leur propre responsabilité. Par exemple l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois productifs et la promotion de l'intégration sociale.

Centré sur la communauté locale, le modèle coopératif démontre un engagement dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il permet d'adopter des pratiques et des principes qui favorisent l'économie locale, encouragent l'engagement de la société civile, tout en prenant en considération les décisions de la communauté et les effets sur celle-ci.



Table des matières

I - Présentation de la 100ème Journée Internationale des Coopératives	4
II - Ouverture de l'acte	5
III - Développement des success stories	6
IV - Avancée du mouvement coopératif dans la zone PASA	7
V - Débat sur le modèle coopératif	8
VI - Clôture par Mr. Ali FERRAH	9
VII - Epilogue	10
VIII - Annexes	11

I - Présentation de la 100ème Journée Internationale des Coopératives

Opérant dans le monde entier, dans de nombreux secteurs économiques différents, les coopératives se sont révélées plus résistantes aux crises que la moyenne. Elles favorisent la participation économique, luttent contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique, génèrent des emplois de qualité, contribuent à la sécurité alimentaire, maintiennent le capital financier au sein des communautés locales, construisent des chaînes de valeur éthiques et, en améliorant les conditions matérielles et la sécurité des personnes, contribuent à une paix durable.

Sur notre planète, un tiers sur 7 est membre d'une coopérative soit un milliard de sociétaires dans toutes les formes d'entreprises coopératives : agricoles, artisanales, féminines, coopératives de consommation, d'entrepreneurs... Ces formes particulières de sociétés de personnes, agissent de façon solidaire, mutualisent achats et approvisionnements, productions, services, ventes, pour créer et répartir équitablement la valeur. Les coopératives agricoles par exemple, contribuent directement à plus de 50% de l'alimentation mondiale.

En Algérie le modèle coopératif a connu succès et crises ; les systèmes locaux de solidarité sont efficaces mais ne sont pas automatiquement accompagnés d'action économique structurée et durable. Le Ministère de l'Agriculture a mandaté un diagnostic du système coopératif en Algérie (assorti de recommandations) qui a été réalisé et livré en 2017. A l'automne 2020 un assouplissement de la réglementation était mis en œuvre afin de faciliter et accélérer les procédures d'agrément notamment pour les nouvelles coopératives.



La CNA a pour mission la promotion et la représentation des coopératives agricoles, elle accueille celles-ci dans ses chambres de Wilaya, le PASA quant à lui mets en avant le modèle coopératif d'entrepreneuriat collectif dans le Pôle SOUMMAM sur la filière oléicole et dans le Pôle SUD sur la filière pomme de terre. Il s'agit de massifier les achats, transformer, stocker, transporter, mutualiser des services et équipements, mettre en marché mais aussi valoriser les sous produits et contribuer à la protection de l'environnement.

Pour le PASA, le COOPSDAY à Alger constitue la 1ère journée d'un cycle de capitalisation sur l'évolution des coopératives agricoles en Algérie, avec la participation des coopératives agricoles, artisanales, féminines de la zone projet, mais aussi des témoins des success stories de Sétif, Souk Ahras, Biskra, Annaba qui témoigneront sur la valeur ajoutée économique et sociale de leurs initiatives. Ce cycle PASA qui démarre le 2 Juillet 2022, sera clôturé dans une année en Juillet 2023 par un grand atelier national dédié à la pérennisation des activités et entreprises du mouvement coopératif.

II - Ouverture de la journée

En vertu de ses qualités de président de la Chambre Nationale d'Agriculture, Mr. Yazid HAMBLI a ouvert cette journée en présentant la bienvenue à l'ensemble des participants. Dans son propos d'ouverture, le président de la CNA a fait référence à l'ONU qui met en avant le modèle coopératif permettant d'associer le développement humain et le développement économique ; il a cité également la famille coopérative comme partie prenante du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), enfin le président HAMBLI s'est félicité des assouplissements réglementaires intervenus en Algérie pour la famille coopérative.

A la genèse de l'événement, Mr. Olivier RIVES, chef de projet du PASA - Pôle Soummam et fervent défenseur de la cause coopérative, s'est exprimé sur l'essence du coopérativisme au travers ses valeurs fondamentales à savoir l'équité, la transparence et la solidarité. Ses propos ont appuyé le fort potentiel du modèle coopératif en Algérie, et son adéquation totale aux valeurs de travail et d'entraide de la culture locale.

Par ailleurs, 7 principes cadrent le système coopératif (détails en annexes) ;

- l'adhésion volontaire et ouverte à tous
- son modèle démocratique
- la participation économique des membres
- l'autonomie et l'indépendance des coopératives
- l'éducation, la formation et la diffusion d'informations
- la coopération avec les autres coopératives
- l'engagement avec la communauté

Mr. Ali ZOUBAR, directeur de la régulation des produits agricoles (DRDPA) et représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, a dressé un constat de l'environnement coopératif algérien, actuellement en pleine transformation. Ainsi, ce ne sont pas moins de 204 coopératives dites opérationnelles dont la moitié issue de l'harmonisation d'anciennes coopératives et l'autre moitié nouvellement créées. Il reste à ce jour près de 400 coopératives basées sur des modèles anciens et qui nécessitent une harmonisation de leur statut, fonctionnement ou cœur de métier.

Au regard de l'état des lieux du système coopératif réalisé en 2017, ces résultats sont positifs et témoignent du regain d'intérêt des pouvoirs publics.



III - Développement des success stories

Quoi de plus significatif que d'illustrer le modèle coopératif par ses plus grandes réussites. En marge de cette journée, les organisateurs ont tenu à laisser la parole à ceux qui ont pu exploiter avec brio le modèle coopératif.

- Les auditeurs ont pu écouter en première instance une présentation de la COOPSEL de Sétif, coopérative laitière de premier plan. Maîtrisant la totalité de la chaîne de valeur, la coopérative s'illustre de la culture hydroponique des fourrages jusqu'à la pépinière de génisses, exemple unique sur le sol algérien. D'autant que la COOPSEL s'investit aussi sur le plan de la formation avec l'animation d'une ferme pédagogique pour former les futures générations d'éleveurs.



Présentation de la COOPSEL

- Par la suite, la parole fut donnée à un représentant de la Coopérative Agricole d'Activités Polyvalentes (CAAP) de Biskra. Spécialisée dans la distribution d'engrais, de semences et de matériel agricole, la CAAP de Biskra intervient sur toute la chaîne de valeur et profite à un large panel d'agriculteurs sur zone d'action. Plus grande coopérative d'Algérie par son effectif d'adhérents et son chiffre d'affaires, elle est aussi la plus ancienne du bassin Méditerranéen (créée en 1894).
- Troisième présentation, la Coopérative féminine Zahret Edough d'Annaba demeure une référence dans l'extraction des plantes médicinales et des roses en Algérie. Fer de lance de la femme rurale, ce modèle de coopérative féminine, grâce à un savoir-faire ancestral, conçoit une large gamme de produits esthétiques, cosmétiques et huiles essentielles par l'extraction et la distillation de plantes 100% locales. Au-delà de l'élargissement de leurs activités, cette coopérative soucieuse de transmettre son patrimoine artisanal, ambitionne de réaliser une ferme pédagogique pour former les femmes rurales aux techniques de distillation. La coopérative permet ainsi de renforcer le lien social et d'émanciper la femme rurale sur le plan économique, et cela au travers de son héritage culturel.
- Preuve de la réussite à l'export du modèle coopératif, la coopérative de NOPALTECH localisé à Souk Ahras a présenté ses activités. Avec comme cœur de métier la figue de Barbarie, la coopérative a su maximiser d'une part sa production (400 T/ha) mais aussi diversifier sa gamme de produits pour s'orienter à l'international. A ce jour, NOPALTECH continue de se développer et se projette aux devants des futurs bouleversements climatiques.

IV - Avancée du mouvement coopératif dans la zone PASA

Dans le cadre de ses résultats, le PASA - Pôle Soummam s'est engagé à proposer des stratégies de développement et de suivi innovant pour la filière oléicole. Pour cela, le programme vise la promotion du système coopératif dans sa zone d'action via un argumentaire solide, basé sur une actualisation de l'étude réalisée en 2017 et de volets dédiés à la filière oléicole et piment. Au-delà de ces engagements, la vallée de la Soummam voit fleurir des projets coopératifs sur les wilayas de Béjaïa, Bouira et Tizi Ouzou.

- Ainsi, les participants ont pu écouter les défis de quelques coopératives accompagnées par le Pôle Soummam. Implanté dans la wilaya de Béjaïa, OLEICOOP SOUMMAM est une coopérative axée autour de valorisation des grignons, coproduits sous exploités par la filière et principale source de pollution.
- La nouvelle coopérative CHAK (Coopérative des huileries artisanales de kabylie) originaire de Tizi Ouzou s'est constituée pour un objectif commun, représentatif des problématiques de la filière algérienne : celui de l'amélioration des systèmes de production des moulins traditionnels et de la commercialisation de leur produit.
- Autre témoignage, le représentant de la nouvelle coopérative COB a évoqué la genèse de leur initiative. A Bouira, une sélection de producteurs se sont réunis pour la création d'une nouvelle organisation coopérative afin d'améliorer leur capacité de production. Un dossier a donc été déposé en mars de cette année à la DSA de Bouira et sont en attente de validation.



Intervention sur la femme rurale

- La coopérative féminine en constitution à Tazla, Daira d'Eghil Ali (Béjaïa) logée à 1600m au cœur des montagnes kabyles, travaille sur la fabrication d'un paprika unique, héritage d'un savoir-faire ancestral fonctionnant sur les bases du modèle coopératif depuis plusieurs générations. Cette coopérative renouvelle son mode de fonctionnement en diversifiant ses activités et en employant des étudiantes pour la gestion de la structure. L'ensemble de cet appareil entrepreneurial bien huilé œuvre à l'autonomisation des femmes de la région.

Ce type de réussite tend à s'exporter à d'autres régions, activités, à l'image de la coopérative d'El Oued centré sur les pommes de terre, ou le travail des femmes rurales et coopératives féminines de l'est dédié aux huiles essentielles et l'eau de rose.



V - Débat sur le modèle coopératif

Les discussions attendues se sont révélées être particulièrement productives entre les différents représentants des coopératives présentes, la Chambre Nationale d'Agriculture et les représentants du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

De ces échanges, de nombreux thèmes furent évoqués :

L'accès au crédit et au foncier :

Élément concentrant un nombre important de préoccupations dans le milieu coopératif, la législation actuelle est au centre de nombreux débats. Il a été évoqué la rigidité du système actuel qui freine le développement des structures existantes et la création de nouvelles.

Pour illustrer ce point, des intervenants ont évoqué :

- Le caractère indivisible du foncier en Algérie
- L'accès difficile aux crédits agricoles
- L'impossibilité d'émettre une hypothèque dans le cadre d'un crédit agricole
- L'accès difficile aux crédits pour les petites exploitations dites *familiales*

Un assouplissement de ces cadres financiers est donc espéré, tout comme des mesures incitatives pour les coopératives, d'aides, d'assistances.

L'audience aura relevé la création du nouveau CRÉDIT MUTUEL géré directement par la CNMA, la création d'une sous direction dédiée aux coopératives à la DSDPR et le dynamisme de quelques wilayas pour accompagner le développement coopératif. Toutefois certains intervenants réclament une plus grande liberté financière de la part des institutions financières agricoles (limiter la tutelle du MADR sur la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural).

Le renforcement de la formation :

Le secteur agricole et artisanal conserve une grande attention à la valorisation des savoir-faire et attribue une importance de premier plan à l'expérience personnelle. Autant de valeurs qui se confondent dans le système coopératif et dans la mise en place de dispositifs de formation. Comme il a pu être évoqué dans les réussites de certaines coopératives présentes, le système coopératif algérien doit capitaliser sur des dispositifs de formation pour inciter les petites exploitations à intégrer des coopératives pour en comprendre les enjeux et les bénéfices. De même, au sein des adhérents, les notions et les usages du système coopératif sont parfois flous, élément révélateur sur la nécessité d'éduquer le tissu agricole aux questions coopératives pour en optimiser le fonctionnement.

Suivi et fonctionnement :

Alors que le cadre législatif pour la création de nouvelles coopératives s'est assoupli, des sollicitations sont exprimées quant à l'optimisation des moyens d'accompagnement sur la filière coopérative. Il a été réclamé un renouvellement des audits et contrôles sur l'aide au



développement pour responsabiliser les bénéficiaires quant à leur obligation de mutualiser les équipements reçus.

Pour conclure ces réflexions, la prédominance du caractère familial des exploitations agricoles algériennes (environ 10 ha) limite ces exploitants à une large gamme de services qui leur permettraient d'accélérer le développement de leurs activités, d'améliorer leurs outils de production et leur qualité. Le modèle coopératif permet de répondre à un nombre croissant de leurs problématiques. Ainsi, avec comme volonté d'optimiser l'impact de ce dispositif, 3 axes ont été évoqués : un meilleur accès au financement, une formation accrue et une exploitation aboutie.



Vallée de la Soummam



VI - Clôture par Mr. Ali FERRAH

En épilogue de cette COOPSDAY d'Algérie, Mr. Ali FERRAH a dressé un constat équivoque sur le paysage coopératif actuel. Il a pu être constaté les efforts notables consentis dans la promulgation de nouveaux textes à destination de la coopération agricole.

En effet, l'Algérie observe l'émergence d'un premier noyau de coopératives entreprenantes et dynamiques, preuve d'un intérêt croissant dans la mise en place de ces cadres d'organisation à destination des agriculteurs, de plus en plus impactés par les mutations socio-économiques et politiques actuelles.

Les témoignages d'aujourd'hui soulignent la prise de conscience des agriculteurs de s'organiser collectivement dans le cadre de cet arrangement institutionnel hybride que sont les coopératives.

De ce fait, le développement du secteur coopératif, appuyé par la Chambre Nationale de l'Agriculture, sera une contribution majeure en faveur de :

- La construction de filières et de chaînes de valeur et de développement durables et compétitives
- L'amélioration des performances techniques et économiques des exploitations agricoles algériennes grâce aux réductions de coûts de production et d'exportation
- L'intégration des petits agriculteurs et de l'agriculture dites *familiale* dans les chaînes de valeurs, contribuant ainsi à l'amélioration des revenus et la promotion du monde agricole et rural au niveau national

La Profession agricole, les institutions de régulation politique, les organisations de Recherche et de Développement tout comme les acteurs de la coopération internationale seront mobilisés à réaliser des efforts communs de coordination et de mutualisation pour développer la filière coopérative algérienne.



(De gauche à droite) Mr. Olivier RIVES, Mr. Ali FERRAH, Mr. Ali ZOUBA

VII - Epilogue

A l'achèvement des discussions, les participants ont pu se restaurer autour d'un déjeuner. Par la suite, 4 coopératives se sont mobilisées pour présenter leurs activités autour d'un stand :



Stand de la COOPSEL de Sétif



Stand de l'Association des Apiculteurs de l'Edough



Stand de la coopérative El Malika



Stand de la Coopérative Agricole Africaine pour les cultures agricoles et industrielles de Sétif

VIII - Annexes



PROGRAMME ÉVÉNEMENTIEL

DE 09 H 30 À 10 H 00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

DE 10 H 00 À 10 H 30

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Discours de bienvenue de Mr. HAMBLI Yazid, président de la Chambre Nationale d'Agriculture. Ouverture officielle par Mr le représentant du MADR

DE 10 H 30 À 11 H 15

CONTRIBUTIONS

RIVES Olivier (Chef de projet PASA) - valeurs et principes internationaux des coopératives
ZOUBAR Ali (DRDPA-MADR) - derniers assouplissements réglementaires pour les coopératives Algériennes

DE 11 H 15 À 12 H 30

SUCCESS STORIES ALGÉRIENNES

- MERATLA Laïd, (Directeur de Coopssel) Coopérative des éleveurs de Sétif, organisée de l'amont à l'aval
- GUEMARY Messaoud (Directeur CAAP) Coopérative d'activités agricoles polyvalentes de BISKRA, un modèle efficace (plus grande coopérative d'Algérie) et durable (plus ancienne coopérative agricole agréée du Bassin Méditerranéen 130 ans)
- Coopératives féminines du Massif de l'EDOUGH, Annaba, Taarf Les productrices et artisanes du Massif de l'EDOUGH s'organisent pour créer de la richesse en valorisant les ressources biologiques
- Coopérative NOPALTECH Souk Aras, une coopérative qui s'adapte au changement climatique et crée de la richesse

DE 12 H 30 À 14 H 00

NOUVELLES COOPÉRATIVES DANS LA ZONE PROJET DU PASA

- Témoignages de : OLEICOOP SOUMMAM de Béjaïa (valorisation grignons et margines), CHAK de Tizi Ouzou (Coopérative des huileries artisanales de Kabylie) COB de Bouira (Coopérative Oleicole de Bouira, stockage de l'huile sous atmosphère, concentration de l'offre), Coopérative féminine de TAZLA, EGHIL ALI Béjaïa (valorisation des paprikas haut de gamme), CAM MIH OUENSA Coopérative agricole multiservices El Oued (production de semence locale de pomme de terre).
- Débat animé par Olivier Rives et Ali Zoubar (co rédacteurs du diagnostic et préconisations sur le système coopératif en Algérie) L'autopromotion coopérative : les coopératives elle mêmes peuvent parler de leur succès et analyser leurs échecs pour en faire des points d'appui, des parcours de réussite pour les nouvelles coopératives d'algérie.

À 14 H 00

CLÔTURE

Clôture et lancement du cycle de capitalisation, pérennisation coopérative par Mr Ali FERRAH directeur INRAA, Coordinateur national du PASA

BUFFET PARTAGÉ, VISITE DES STANDS DE COOPÉRATIVES

Présentation de Mr. Olivier RIVES

Trois valeurs, sept principes : le choix de la grille de lecture

Trois valeurs sous-tendent le mouvement coopératif

Le mouvement coopératif s'appuie sur des valeurs universelles ancrées dans la culture de chaque pays.

Équité : «A chacun selon son mérite, a chacun selon son engagement»

Cette valeur coopérative d'équité, différente de l'égalité, est fondamentale, elle distingue les coopératives des associations mais également de toutes les formes d'égalitarisme qu'il soit idéologique ou religieux.

En effet le traitement de chaque coopérateur est effectué selon son engagement économique d'une part, mais aussi selon son mérite, ses apports et sa contribution à la politique de qualité d'autre part. **Équité ≠ Égalité**

Mots clefs : Lénine ferme les coop, Coopérativisme, responsabilité

Transparence : La Coopérative doit mettre à disposition des coopérateurs (propriétaires collectifs de l'entreprise) toutes les informations techniques, organisationnelles et financières nécessaires à leur bonne information. Chaque réunion d'instance doit être précédée de la mise à disposition des documents attachés à l'ordre du jour ; à tout moment les sociétaires coopérateurs peuvent demander accès aux PV d'AG et documents comptables consolidés, comprenant le rapport du commissaire aux comptes.

La coopérative doit être plus que n'importe quelle entreprise

«une maison de verre».

Mots clefs: Explications orales / Révision coopérative / Audits croisés / Autocontrôle.

Solidarité : La valeur de solidarité est constitutive de l'économie sociale «et solidaire» champ auquel appartient la famille coopérative. Cette valeur s'exerce d'abord entre générations, pour l'accueil et le soutien aux jeunes coopérateurs mais aussi la transmission de l'outil coopératif en fin de carrière. La solidarité s'exerce aussi entre filières, à travers le mécanisme de péréquation qui permet aux filières de se soutenir mutuellement selon les aléas du marché ou du climat. Enfin la solidarité entre territoires en appliquant par exemple un cout unique de collecte ou de livraison quelle que soit la distance ou les difficultés d'accès.

«Tous pour chacun, chacun pour tous».

Mots clefs: Accueil nouveaux sociétaires/aliment du bétail/collecte.

Les sept principes coopératifs des équitables pionniers

En 1844 à Rochdale en Angleterre, 22 Pionniers élaborent 7 principes qui constitueront le cadre de cohérence de l'Alliance Coopérative Internationale pour toutes formes et tailles de coopératives.

Depuis cette date de nombreux experts, responsables, commissions ont essayé d'ajouter, retrancher, modifier les 7 principes de Rochdale, sans succès car (comme la théorie de relativité d'Einstein) voilà une construction indépassable.

Dans tous les pays et continents du monde cette grille de lecture est précieuse pour partager diagnostics, analyses, recommandations.



- 1. Adhésion volontaire et ouverte à tous.** Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.
- 2. Pouvoir démocratique exercé par les membres.** Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle « un membre, une voix » : les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.
- 3. Participation économique des membres.** Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.
- 4. Autonomie et indépendance.** Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.
- 5. Éducation, formation et information.** Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.
- 6. Coopération entre les coopératives.** Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales
- 7. Engagement envers la communauté.** Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres. Outre les externalités positives qu'elles génèrent par leur activité, les coopératives peuvent agir volontairement pour améliorer le cadre de vie de toute la communauté elles rejoignent ainsi l'intérêt général.

Contact

Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture

www.pasa-algerie.org

www.facebook.com/PASAAlgerie

Expertise France
Rue des Frères Bouguetaya
06000 Béjaïa

Mr. Olivier Rives
Chef de projet Pôle Soummam
olivier.rives@expertisefrance.fr
+213 557 39 75 85

Mr. Paul Lompech
Rédacteur
paul.lompech@expertisefrance.fr
+213 552 78 71 23